



Sainte-Thérèse, le 15 septembre 2016

Madame Paule Fortier, présidente
CS de la Seigneurie-des-Mille-Iles
430, boul. Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6

Objet : Rapport annuel du protecteur de l'élève au Conseil des commissaires pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2016

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Centre administratif
430, boul. Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec)
J7R 6V6

Téléphone : 450 974-7000
Télécopieur : 450 965 — 9019
<http://www.cssmi.qc.ca>

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 220,2 de la Loi sur l'instruction publique, je soumetts mon rapport annuel au 30 juin 2016. Il prévoit que « *le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données.* »

Pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, j'ai reçu cent quatorze (114) demandes d'intervention, dont quatorze (14) plaintes formelles, et cent (100) demandes d'aide-conseil. Parmi celles-ci, deux (2) ont fait l'objet d'un examen et d'une recommandation au conseil des commissaires, dix (10) ont été jugées non recevables parce que les autres recours n'avaient pas été épuisés, et deux (2) ont mis en cause l'éthique ou l'attitude d'un membre du personnel. Elles ont été orientées vers la ressource administrative appropriée, je me suis assuré de faire les suivis nécessaires.

CSSMI - Tableau 1
Nombre d'interventions par type et par ordre d'enseignement entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016

Type de demande	Prim	Sec	FGA	FP	Total
Demandes d'intervention	72	38	2	2	114
• Plaintes formelles retenues pour examen	2				2
• Plaintes formelles mettant en cause l'éthique d'un membre du personnel	1	1			2
• Plaintes formelles prématurées, et orientées à l'interne	6	4			10
• Demandes d'information ou d'aide-conseil	63	33	2	2	100

Jean Poitras
Protecteur de l'élève

Poste téléphonique : 2151
protecteur.eleve@cssmi.qc.ca

Rapport du protecteur de l'élève au Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016 – 15 septembre 2016

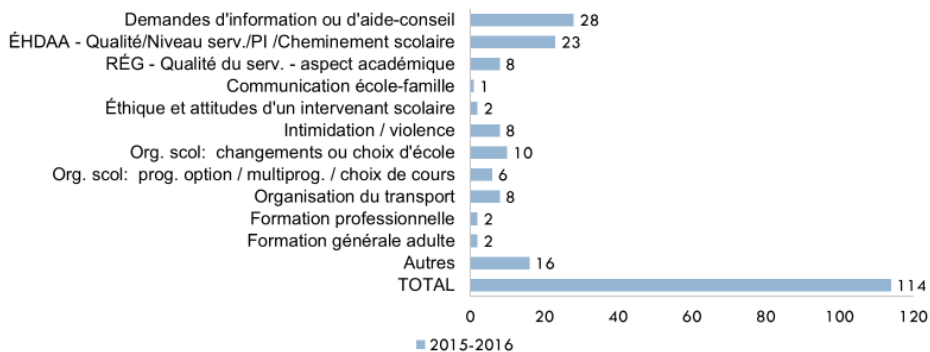
CSSMI - tableau 2

Nature des plaintes retenues pour examen, les correctifs recommandés et les suites apportées

Plainte no 1	Demande de réviser le transfert obligatoire d'un groupe d'élève
Date de la plainte	18 août 2015
Date du rapport	18 septembre 2015
Correctifs recommandés	Je conclus que la décision de relocaliser un groupe d'élève du préscolaire de leur école de desserte en raison d'une croissance soutenue de l'effectif scolaire est raisonnable dans les circonstances. Il est recommandé de maintenir la décision.
Suites apportées	Le conseil des commissaires prend acte de la recommandation.
Plainte no 2	Demande de réviser une décision de la direction d'une école de contraindre le contenu de la collation du matin d'un groupe pour protéger une élève atteinte d'allergies sévères
Date de la plainte	19 octobre 2015
Date du rapport	30 novembre 2015
Correctifs recommandés	Je conclus que la décision de la direction est bien fondée dans ce cas particulier, qu'elle devrait être réévaluée périodiquement en fonction ses besoins, et de sa capacité à prendre des responsabilités personnelles reliées à sa condition. Aucun correctif recommandé.

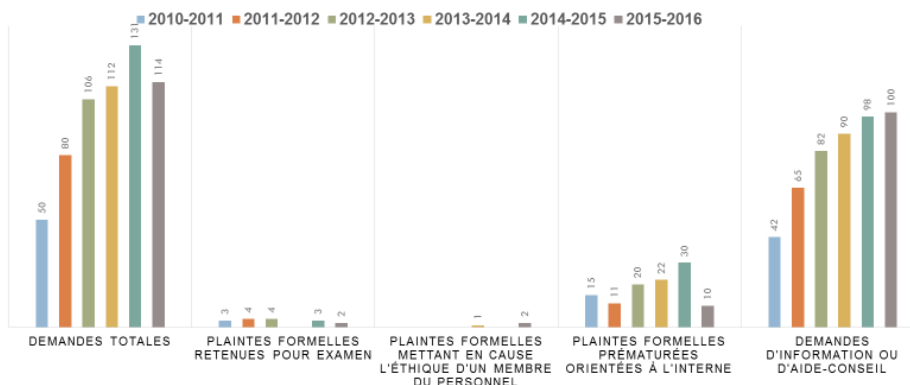
CSSMI - Tableau 3

Répartition des demandes d'intervention par nature pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016



CSSMI - Tableau 4

Évolution des demandes d'intervention adressées au protecteur de l'élève



Je remercie les membres du personnel de la commission scolaire que j'ai interpellés dans l'exercice de mon mandat, qui ont répondu à mes demandes avec empressement, professionnalisme et compétence.

Veillez accepter, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le protecteur de l'élève,

Jean Poitras

Ampliation : Me Jonathan Desjardins Mallette